



UNESCO STAFF UNION  
SYNDICAT DU PERSONNEL DE L'UNESCO

**Ce que fait  
pour vous  
le Syndicat  
du personnel  
de l'UNESCO**

# Le STU

## En quelques mots

Le Syndicat du personnel de l'UNESCO (STU), créé en 1947, a pour mission de garantir des conditions de travail équitables, transparentes et saines pour l'ensemble du personnel de l'UNESCO, à savoir les professionnels, les agents des services généraux, toute assistance temporaire, au Siège comme sur le terrain, en accord avec les statuts et règlement du personnel, prérequis incontournable pour le bon fonctionnement de l'Organisation.

A travers l'investissement de ses ressources humaines et financières, le STU vise à assurer à ses membres un environnement où le talent et le mérite personnel sont reconnus, la diversité valorisée, et la vie privée respectée.

Le STU rappelle que le respect de ces exigences passe en premier lieu par le respect des règles et des normes juridiques en vigueur à l'UNESCO et au niveau international. Il s'engage donc à user de ses moyens pour défendre d'une part leur application, et d'autre part, s'assurer du respect de ces textes réglementaires et veiller à ce qu'ils ne soient pas contournés.

---

# Les objectifs du STU

- **Sauvegarder les droits et intérêts collectifs et individuels** des membres du Syndicat en tant que membres du personnel de l'UNESCO, quel que soit leur type de contrat ;
  - Porter auprès des organes compétents la voix **des collègues des Bureaux Hors Siège et des Instituts**, qui font face à des situations et problèmes spécifiques ;
  - Maintenir et renforcer l'unité du personnel du Secrétariat de l'UNESCO en tant que corps de **fonctionnaires internationaux** ;
  - Contribuer à la réalisation des objectifs définis dans l'Acte constitutif de l'UNESCO, notamment en **favorisant le bon fonctionnement du Secrétariat** et en stimulant l'intérêt de ses membres pour les objectifs et le programme de l'UNESCO ;
  - Veiller à ce que **les conditions de travail du personnel** soient satisfaisantes et demeurent conformes aux principes énoncés dans l'Acte constitutif, le Statut et le Règlement du personnel et toutes autres dispositions applicables, de manière à permettre aux membres du Secrétariat de servir l'UNESCO avec le maximum d'efficacité ;
  - Améliorer la **situation professionnelle des membres du personnel**, veiller au maintien du moral du personnel, aider ceux de ses membres qui se trouvent dans une situation difficile ;
  - Apporter sa contribution aux documents relatifs aux ressources humaines présentés **devant le Conseil exécutif et la Conférence générale** ;
  - Organiser des **activités culturelles ou récréatives** pour le personnel de l'UNESCO.
-

# La voix du personnel

Expression des membres du personnel de l'UNESCO adhérant aux objectifs de ses Statuts, le STU est l'interlocuteur de la Direction générale et de l'Administration (Bureau de gestion des ressources humaines, Service d'évaluation et d'audit, Bureau de l'Éthique, Médiateurs), ainsi que des associations du personnel d'autres Organisations internationales.

Notre action est fondée sur la collaboration. Elle s'appuie sur la solidarité des membres du Syndicat, du Secrétariat du STU, du Conseil et du Bureau exécutif pour saisir toutes les occasions de plaider en faveur d'une amélioration constante des conditions de travail dans l'Organisation.

Les activités du Syndicat sont coordonnées par son Secrétariat, qui assiste les différents organes, conseille et oriente les membres du personnel de l'UNESCO.

## Le STU est constitué de trois organes, à savoir

- **L'Assemblée du personnel** qui regroupe tous les membres du Syndicat, détermine la politique générale du Syndicat, adopte son budget, établit le Règlement intérieur et le Règlement financier du Syndicat et décide de ses principales activités.
- **Le Conseil**, composé de 15 conseillers, élus pour deux ans par les membres du Syndicat au suffrage universel, qui aide le Bureau exécutif à préparer et à mener à bien les activités du Syndicat et présente à chaque session ordinaire de l'Assemblée du personnel un rapport écrit sur ces activités.
- **Le Bureau exécutif**, composé de 5 à 8 membres élus pour un an par le Conseil parmi ses membres. Le(la) Président(e) du STU est élu(e) pour un an par le Conseil parmi les membres du Bureau exécutif.

**Le STU vous représente en qualité d'observateur** au Comité de gestion de la Caisse d'assurance maladie (CAM), au Comité Santé & Sécurité au Travail, au Comité du Siège, aux Comités d'examen des nominations (ARB), au Conseil d'appel, au Jardin des petits et Club des enfants et au Comité des Jeux inter-agences. Le STU coopère également avec l'Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO (AAFU).

---

# Les actions du STU

## Défense et représentation

**Quels sont mes droits ?** Grâce aux services proposés par le STU en matière de conseil, de défense et de représentation, ses membres peuvent obtenir des informations et faire entendre leur voix sur des questions telles que la mobilité, les contrats de travail, les promotions, le recrutement ainsi que la sécurité et l'hygiène sur le lieu de travail.

## Soutien aux collègues en difficulté : Service juridique

Le STU propose un **service juridique** pour les problèmes que peut rencontrer le personnel de l'UNESCO (sous tout type de contrat) dans leurs relations de travail ou leurs conditions d'emploi. Cela peut aller de l'aide à la résolution de conflits de façon informelle en partenariat avec les Bureaux des Médiateurs et de l'Éthique, jusqu'à une assistance dans les recours devant le Conseil d'appel de l'UNESCO et le Tribunal Administratif de l'Organisation internationale du travail (OIT).

## Participation à la Fonction Publique Internationale

Membre **fondateur de la Fédération des associations des fonctionnaires internationaux** (Federation of International Civil Servants' Associations – FICSA), le STU participe aux échanges qui vont définir le futur des politiques et stratégies du travail au sein du système des Nations Unies.

Par l'intermédiaire de la FICSA, le STU assure la représentation des membres du personnel auprès de **la Commission de la fonction publique internationale (CFPI)**, et contribue aux travaux de la 5<sup>e</sup> Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies pour le Système commun. La FICSA siège par ailleurs en tant qu'observateur au **Comité mixte des pensions du personnel des Nations Unies**.

L'appartenance à la FICSA permet au STU de participer activement aux enquêtes salariales qui ont un impact direct sur la rémunération de l'ensemble du personnel de l'UNESCO. Elle donne aussi accès gratuitement à ses membres aux formations adaptées à la réalité des organisations internationales, dispensée par la FICSA.

---



# Rejoignez-nous !

Bureaux F.007 et F.008 (bâtiment Fontenoy)

## Secrétariat

+33 (0)1 45 68 55 85

unesco.stu@unesco.org

## Président(e)

president.stu@unesco.org

Site Web : <https://www.unesco-stu.org>

Canal STU sur Teams :

